

**Séance du Lundi 20 novembre 2017 à 18 H.
Convoquée le 13 novembre 2017
Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.**

PROCES-VERBAL

<u>Conseillers Municipaux</u>	<u>Membres présents</u>
Elus : 14 Présents : 13	M. WEINBERG J. Adjoint Mme JACOBY AM, Adjointe M. AQUILINA D. Adjoint M. SCHWIRTZ Ch. Adjoint Mme BASSO M. Mme BRUNOT MA. M. BRUNOT S. M. DROUILLEAUX Ph. M. JACQUES D. Mme LE BRETON A. M. PELTRE A. Mme SCHONG E.

Absent excusé :

M. CHERY M. qui a donné procuration à M. WAGNER Ph.

Secrétaire de Séance : M. PELTRE a été élu secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance et fait adopter le procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2017.

Création du Syndicat mixte des Eaux de la région Messine

Monsieur WEINBERG rappelle que la Communauté de Communes « Rives de Moselle » se verra dotée de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018.

Historiquement, la Ville de Metz assure le service public de distribution d'eau potable sur 9 communes du territoire communautaire (Argancy, Ay-sur-Moselle, Charly-Oradour, Ennery, Flévy, Maizières-lès-Metz (en partie), Malroy, Trémery et Hauconcourt) et assure la fourniture d'eau sur la commune de Hagondange qui gère en direct la distribution.

Dans ce contexte, plusieurs réunions d'échange se sont tenues avec la Ville de Metz sur le devenir du service. Avec le transfert de la compétence de la Ville de

Metz à Metz Métropole le 1^{er} janvier 2018, la constitution d'un syndicat mixte dénommé « Syndicat des Eaux de la Région Messine » (SERM) pour la reprise de la gestion de l'ancien réseau messin a été proposée.

Ce syndicat sera composé des membres suivants :

- La commune de Sanry-lès-Vigy,
- La Communauté de Communes Rives de Moselle (pour les communes d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Charly-Oradour, Ennery, Flévy, Hagondange, Maizières-lès-Metz, Malroy, Trémery et Hauconcourt),
- Metz Métropole (pour les communes de Chieulles, Jury, Le Ban-Saint-Martin, Longeville-lès-Metz, Metz, Mey, Peltre, Plappeville, Saint-Julien-lès-Metz, Scy-Chazelles (haut), Vantoux, Vany et Woippy).

Le comité syndical sera composé :

- 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour la commune de Sanry-lès-Vigy,
- 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour la Communauté de Communes Rives de Moselle,
- 7 délégués titulaires et 7 suppléants pour Metz Métropole.

Les moyens actuellement mobilisés par la Ville de Metz pour assurer le service public d'eau seront mis à disposition du SERM dans le cadre d'une convention. La valorisation de ces prestations s'effectuera par le biais d'un versement de frais de gestion par le SERM à la Ville de Metz. Ces frais de gestion seront fixés à 5% des recettes annuelles tirées des ventes d'eau du syndicat (A titre d'information, ces recettes se sont élevées à 1.12 millions d'Euros en 2016).

La Communauté de Communes « Rives de Moselle » a délibéré favorablement lors du Conseil Communautaire réuni en date du 28 juillet 2017 pour :

- Approuver le projet de statuts du futur Syndicat mixte des Eaux de la Région Messine ;
- Autoriser le Président à solliciter Monsieur le Préfet de la Moselle, pour obtenir l'arrêté de création du Syndicat mixte des Eaux de la Région Messine ;
- Autoriser le Président à signer toute pièce contractuelle se rapportant à la création du Syndicat mixte des Eaux de la Région Messine.

Après cet accord du Conseil Communautaire, il convient, conformément aux dispositions de l'article L. 5214-27 du CGCT, de soumettre cette adhésion aux Conseils Municipaux.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur WEINBERG, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE quant à la création du Syndicat mixte des Eaux de la Région Messine,

DONNE SON ACCORD quant à l'adhésion de la Communauté de Communes « Rives de Moselle » audit syndicat mixte,

APPROUVE les statuts de ce syndicat mixte tels qu'annexés à la présente délibération.

REPLACEMENT DES FENETRES DE L'ECOLE DU PARC : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

M. AQUILINA fait savoir que les fenêtres de l'école sont assez obsolètes.

Avant d'engager leur remplacement, il serait bon de savoir les besoins réels et le coût de l'application, pour une éventuelle inscription au budget primitif 2018.

Pour ce faire, 3 bureaux d'études ont été consultés pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant le remplacement des fenêtres de l'Ecole du Parc, et communique leur offre à savoir :

Sté D.S.P. Ingénierie du BAN ST MARTIN : 13 750 € HT

Sté OMNITECH de SCY CHAZELLES : 14 400 € HT

TECH FLUIDES DE STE MARIE AUX CHENES : 14 575 € HT

La commission d'appel d'offre réunit le 6 novembre dernier, propose de retenir la société DSP Ingénierie de BAN ST MARTIN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Retient la proposition de la commission d'appel d'offre,
Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

DIVERS

./.

INFORMATIONS

Point sur les travaux du centre du village

M. AQUILINA informe que les poteaux béton d'éclairage public sont en cours d'enlèvement. Les enrobés seront réalisés prochainement si les conditions climatiques le permettent.

Le parvis de la mairie prend forme.

Police Intercommunale

M. SCHWIRTZ communique les mains courantes de septembre et octobre 2017.

Remerciements

M. SCHWIRTZ communique les remerciements pour l'octroi de subvention émanant de la protection civile de Maizières les Metz.

Rives de Moselle

Lors de la commission « déchets » de la communauté de communes, il a été décidé qu'à compter du 1^{er} décembre 2017, les usagers devront être munis d'un badge pour accéder aux déchetteries communautaires. Une tolérance sera admise pour les nouveaux arrivants ou les personnes n'ayant pas eu l'information, mais justifiant de leur domiciliation sur le territoire de « Rives de Moselle » lors de leur passage en déchetterie. Il leur sera demandé d'effectuer les démarches pour retirer le badge d'accès.

Assemblées Générales

M. SCHWIRTZ fait le bilan des assemblées générales de l'ASSE, du Souvenir Français et de l'Amicale des Anciens.

Prochaines Manifestations

M. SCHWIRTZ rappelle les futures manifestations à savoir :

Veillée de Noël : Elle aura lieu le dimanche 10 décembre 2017 à partir de 16 H. devant l'Eglise. Un chapiteau et des chauffages sont prévus. Deux sanitaires mobiles seront mis gracieusement à disposition par la Sté STRADEST.

Vers 17 H. 15, un récital interprété par la Chorale « Freestyles Gospel aura lieu à l'Eglise.

Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir prêter main forte à la commission (installation chapiteau, préparation des malicettes, service, etc...)

Sortie au Marché de Noël aux Grottes de Valkenburg et de Maastricht : Cette sortie aura lieu le samedi 2 décembre prochain. Les inscriptions sont closes et 57 personnes y participeront.

Saint Nicolas

M. WEINBERG fait savoir que St Nicolas et le Père Fouettard se rendront, à l'école du Parc, le mardi 5 décembre prochain.

Rendez-vous est donné à la mairie à 15 H. 15 pour les accompagner.

Distribution du Colis de Noël

La distribution des colis aux Anciens aura lieu le samedi 9 décembre à partir de 9 H.30. Rendez-vous à la mairie.

PEDT

M. WEINBERG fait savoir que, du fait du retour à la semaine de 4 jours à l'école du Parc, L'inspection d'Académie résilie la convention relative au projet éducatif territorial (PEDT) à compter du 29 septembre 2017.

Conseil d'Ecole

Mme JACOBY fait un bref compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu 7 novembre dernier.

60 élèves fréquentent l'établissement.

Les parents d'élèves élus sont : Mme ZIMMERLE Amandine, Mme RETRO Aline, Mme AMZILE Zineb, titulaires et Mme CANNIZZARO Mélanie, suppléante.

Une modification du règlement intérieur a été faite.

Une classe découverte pour les CE2, CM1 et CM2 est prévue du 16 au 20 avril 2018 à BAERENTHAL.

Perception de Maizières les Metz

Mme JACOBY fait savoir qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, l'activité recouvrement de l'impôt sera transférée au service des Impôts des Particuliers de Metz Nord permettant la spécialisation de la trésorerie dans la gestion des collectivités locales.

Distribution de la Gazette

La distribution de la Gazette aura lieu le samedi 16 décembre à partir de 9 H.30. Rendez-vous à la mairie.

FIPDR

La demande de subvention pour l'interphone de l'école n'a pas été retenue par l'Etat.

Réception des nouveaux habitants et nouveaux-nés

En raison de peu d'inscription, cette réception a été annulée.

Tarifs de la salle des fêtes 2019

M. WAGNER rappelle à Mme LE BRETON, à Ms. DROUILLEAUX et PELTRE qu'ils auront à proposer les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2019 lors du prochain conseil.

Salle des fêtes

Un volet roulant a été installé devant l'entrée du garage dans la grande salle.

Sangliers

Suite à la plainte du Novotel, les chasseurs ont capturé 1 sanglier et abattu 2 autres.

Vidéo surveillance

Les caméras sont mises en place. Il ne reste plus qu'un réglage à réaliser pour qu'elles soient opérationnelles.

GNVERT

M. WAGNER présente le permis de construire déposé par GNVERT pour l'installation d'une station de distribution de Gaz Naturel Comprimé GNC et de Gaz Naturel Liquéfié GNL.

Puis il communique l'avis favorable émis par la DREAL, et fait savoir qu'il va émettre également un avis favorable à cette installation.

Prochain Conseil

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le lundi 18 décembre 2017 à 18 H. 30.

Séance Levée à 19 H. 20